



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

PENSEZ-Y ! Plus simple et plus rapide,
vous pouvez déclarer par internet
sur www.impots.gouv.fr

Envoyez votre déclaration au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 29 mai.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

COPIE
pour information

DÉCLARATION DES REVENUS 2008

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Nom	THOMAS
Nom de naissance	
Prénoms	BLONDEL ERIC
Date de naissance	26/10/1954
Lieu de naissance	Dept 75 Commune ISSY LES MOULINEAUX
Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ☐	
Nom	GODILLON
Nom de naissance	MARIE CHRISTINE
Date de naissance	28/12/1956
Lieu de naissance	Dept 92 Commune NEUILLY SUR SEINE
Monsieur ☒ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐ Madame ☒ Mademoiselle ☐	

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2009

pour le calcul correct de votre taxe d'habitation

Numéro et rue	2 PL ROYALE
Appartement	N° Etage Esc. Bât.
Commune	Code postal 78000 Commune VERSAILLES
Statut : vous êtes	propriétaire ☐ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐
Nom du propriétaire	

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement	En 2008, précisez à quelle date ►	2008
Indiquez votre adresse au 1 ^{er} janvier 2008 :		
Numéro et rue	N° Etage Esc. Bât.	
Appartement	Nbre de pièces	
Commune	Code postal	Commune
Statut : vous êtes	propriétaire ☐ locataire ☐ occupant à titre gratuit ☐	
Nom du propriétaire		

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case ☐ O R A	
SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS	
A	le 2009
Si vous déposez également une déclaration 2042 complémentaire, cochez la case ☒	
N° de téléphone	
Adresse internet	

N° TÊLEDECLARANT	2080895073960
VOTRE N° FISCAL	196321133096
N° FISCAL DE VOTRE CONJOINT	74091354906377893 A
N° FIP	74091354906377893 A
ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION	

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2008

Mariés	☒	M
Divorce/séparation	☐	D
Pacs	☐	O

Changement en 2008

Date du mariage ou du Pacs	☐	X
Date de divorce/séparation/rupture de Pacs	☐	Y
Date du décès	☐	Z

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

1. Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre complétez case H	☐	K
2. Vous vivez seul(e) et vos enfants (mineurs ou majeurs, mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer complétez case H	☐	E
Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à la demi-part supplémentaire	☐	H
3. Vous ne vivez pas seul(e)	☐	N

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

1. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % joignez une copie de la carte	☐	P
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2008, remplissait ces conditions	☐	F

2. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

— vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;

— vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé,

remplissait ces conditions ;

— votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2008,

remplissait ces conditions

Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants,

âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions

Vous avez une pension de veuve de guerre

☐	G
☐	S

REVENUS CONNUS CORRIGÉZ À LA HAUSSE OU À LA BAISSE DANS LES CASES BLANCHES EN PAGE 3

B | PARENT ISOLÉ

☐	T
--------------------------	---

C | PERSONNES À CHARGE EN 2008

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2008 ou nés en 2008 ou handicapés quel que soit l'âge	☐	F
1	☐	J

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

☐	G
--------------------------	---

Année de naissance

Personnes vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %

☐	R
--------------------------	---

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

☐	N
--------------------------	---

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés

☐	J
--------------------------	---

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs

☐	J
--------------------------	---

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2008

☐	J
--------------------------	---

de famille (y compris le conjoint et les enfants)

☐	N
--------------------------	---

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

☐	N
--------------------------	---

1985

☐	N
--------------------------	---

1987

☐	N
--------------------------	---

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

☐	N
--------------------------	---

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p. 4.

☐	N
--------------------------	---

1. TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES		COMPLÉMENT		1° PERS. À CHARGE		2° PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité connus		AJ		18682		B1	
Autres revenus imposables connus (pré retraite, chômage)		AP				BP	
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)		AK				BK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an		AI				BI	
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus		AU				BU	
Corrigez si le montant est inexact						47	
CU		DU					

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2008 : cochez la case si nécessaire

AX	COCHEZ	☒	BX	COCHEZ	☒	CX	COCHEZ	☐	DX	COCHEZ	☒	
Si non, nombre d'heures payées dans l'année				CV				HEURES	☐	DV	HEURES	☐

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Total des pensions, retraites, rentes connues

AS		BS		CS		DS	
Corrigez si le montant est inexact							
Pensions alimentaires perçues							

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance

AW	MOINS DE 50 ANS	BW	DE 50 À 59 ANS	CW	DE 60 À 69 ANS	DW	À PARTIR DE 70 ANS
----	-----------------	----	----------------	----	----------------	----	--------------------

2. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

DA	Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18%	
DH	Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%	
EE	Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes DA et DH	

REVENUS OUVRIANT DROIT À ABATTEMENT ne les déduisez pas

DC	Revenus des actions et parts crédit d'impôt inclus	4880
FU	Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA	
GR	Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	
CH	Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

TS	Revenus de valeurs mobilières et distributions crédit d'impôt inclus	358
GO	Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	
TR	Intérêts et autres revenus assimilés crédit d'impôt inclus	1

AUTRES

CG	Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	4881
BH	Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	29
CA	Frais venant en déduction	198
AB	Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	
BG	Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables	
AA	Déficits des années antérieures non encore déduits	
DM	Impôts : revenus perçus à l'étranger exonérés à hauteur de 50 %	

3. PLUS VALEURS ET GAINS TAXABLES À 18 %

VG	Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %	6811
VH	Pertes de l'année 2008 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	5138

En cas de pertes antérieures à 2008 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4. REVENUS FONCIERS lignes BA, BB, BC, BD, BF, report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2041

BF	Micro foncier : recettes brutes sans abattement	
Adresse de la location		

BA	Revenus fonciers	165910
BB	Déficit imputable sur les revenus fonciers	
BC	Déficit imputable sur le revenu global	
BD	Déficits antérieurs non encore imputés	
BE	Primes d'assurance des loyers imputés voir notice	

Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

OXX	Montant total des revenus à imposer n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration	
-----	---	--

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CJA

Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration. N'oubliez pas de cocher la case située au bas de la première page de votre déclaration.

COMPLÉMENTAIRE

Nom, prénom M ou Mme, THOMAS, BLONDEL, ERIC

Adresse 2 PL ROYALE
78000 VERSAILLES

LE TERME "CONJOINT" EST UTILISÉ POUR LES COUPLES MARIÉS OU PACSÉS

C I ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2008

Enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2008 ou nés en 2008

ou handicapés quel que soit leur âge
Dont enfants titulaires de la carte d'invalidité
Les réductions d'impôt éventuelles concernant les enfants doivent être indiquées p. 4.

Nom, prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge
Nom et adresse de l'autre parent

1 I GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES EXONÉRÉS, CRÉDIT D'IMPÔT MOBILITÉ

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans

le délai d'indisponibilité Voir notice

Inscrivez le gain sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession

ou la conversion au porteur des titres

Agents d'assurance : salaires exonérés option pour le régime fiscal des salaires

Salaires imposables à l'étranger, non déclarés cases AJ ou BJ, retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi

Remplissez également le cadre PPE de la déclaration n° 2042

Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise

Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi ayant débuté en 2007, exercé pendant une période

minimale de 6 mois s'achevant en 2008, après une période de chômage de 12 mois (voir notice), cochez la case

3 I PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres taxables à 18 %, 30 % ou 40 %, acquisition d'actions gratuites.

titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires Levée d'options sur titres ou acquisition d'actions gratuites

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 16-10-2007,

soumis à la contribution salariale de 2,5 %

Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM Report de la déclaration n° 2074-II DOM

Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 18 %

Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 %

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque

Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes

Abatement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant Report de la déclaration n° 2074 DIR

appliqué sur des plus-values

Impatités : cession de titres détenus à l'étranger Report de la déclaration n° 2074 IMP

plus-values exonérées (50 %)

Transfert du domicile hors de France avant le 1-01-2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

4 I REVENUS FONCIERS

Loyers courus du 1-1-98 au 30-9-98 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles

dont la location a cessé ou a été interrompue en 2008

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

En application de la loi "informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts et des données que vous déclarez, sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités pour l'effectuer

Nom et prénom de l'exploitant
Adresse d'exploitation
Régime / nature : cochez les cases
Régime micro : Nombre de salariés et N° Siret
Date en cas de cession ou cessation en 2008

Vous avez exercé une activité professionnelle toute

l'année 2008, cochez la case
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année

Régime du forfait

Régime du forçat

Revenus exonérés Revenus imposables

si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case

Plus-values à court terme
Plus-values de cession taxables à 16 %Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés y compris plus-values

Deficits

Plus-values de cession taxables à 16 %
Jeunes agriculteurs : abatement 50 % ou 100 %

Déficits des années antérieures non encore déduits...B I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PRégime micro entreprise
Revenus nets exonérésRevenus impossibles

- Ventes de marchandises ou assimilées

- Prestations de services

Plus-values de cession taxables à 16 %

Moins-values nettes à court terme du foyer

Régime du bénéfice réel

- Revenus impossibles
- Régime normal

- Regime simplifié

- Régime normal

- Régime simplifié

Artisans pêcheurs : abatement 50 %

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX N

Régime micro entreprise

Revenus impossibles
chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement

- Vente de marchandises ou locations

- Prestations de services

Plus-values nettes à court terme
Plus-values de cession taxables à 16 %

Moins-values à long terme

Moins-values nettes à court terme du foyer

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSESle symbole ☐ signifie que vous devez joindre vos justificatifs

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin

Nom, adresse des bénéficiaires :

Versements sur un compte épargne codéveloppement ☐

Sommes à ajouter au revenu impossible

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits

FA	FD	FE	FL
FB	FC	FD	FE
FG	GH	GI	FL

7 I CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔTle symbole ☐ signifie que vous devez joindre vos justificatifsFrais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans au 31-12-2008 ☐

Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études

Investissements outre-mer dans le logement et autres secteurs d'activité du 21-07-2003 au 31-12-2008 :

Total de la réduction d'impôt ☐ Joignez la fiche 2041GFInvestissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise ☐

Investissements réalisés en 2008. Total de la réduction d'impôt Joignez la fiche 2041GF

Report de réduction d'impôt non imputée les années antérieures

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée

exploitations

Souscriptions au capital des PME : versement 2008 ☐

Report de versements des années antérieures

Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation ☐Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) ☐

Souscriptions de parts de FIP investis en Corse

Souscriptions au capital de SOFICA

Intérêts d'emprunts pour reprise de société

Réduction d'impôt mécénat

Acquisition de biens culturels

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs

Investissements forestiers Joignez la fiche 2041 GK

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises :

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie ☐Investissements locatifs dans le secteur touristique ☐

Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2008

Report des dépenses d'investissement effectuées en 2005, 2006 ou 2007

Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2008 :

dans un village résidentiel de tourisme

dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme

Prix de revient d'un logement réhabilité en 2008 achevé avant le 1-01-1989

Report des dépenses de travaux de réhabilitation achevés en 2004, 2005, 2006 ou 2007

Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale : ☐

Investissement réalisé en 2008

Report des dépenses d'investissement de 2007

GE	GF	GD	GE
GF	GH	GI	GD
GH	HI	IJ	HE
HI	IJ	JK	HF
IJ	JK	KL	HG
JK	KL	LM	HH
KL	LM	NO	HI
LM	NO	OP	HJ
NO	OP	PQ	HK
OP	PQ	RQ	HL
PQ	RQ	RS	HM
RQ	RS	ST	HN
RS	ST	TU	HO
ST	TU	UV	HP
TU	UV	VW	HQ
UV	VW	WX	HR
VW	WX	XY	HS
WX	XY	YZ	HT
XY	YZ	ZZ	HU

8 I AUTRES IMPUTATIONS, CONVENTIONS INTERNATIONALES, CRÉDITS D'IMPÔT ENTREPRISE

Retenue à la source en France ou impôt payé à l'étranger report de la déclaration n° 2047

Retenue à la source élus locaux cf. document n° 2041 GI

Personnes non domiciliées en France :

revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen

montant de l'impôt en suris de paiement cf. document n° 2041 GI

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt

Crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé

Crédit d'impôt pour investissement en Corse : crédit en 2008

report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures

reprise de crédit d'impôt

Crédit d'impôt en faveur de la recherche non encore remboursé :

crédit 2008 TB crédits 2005, 2006, 2007

TA	TH	TI	TJ
TH	TI	TJ	TK
TI	TJ	TK	TL
TJ	TK	TL	TM
TK	TL	TM	TN
TL	TM	TN	TO
TM	TN	TO	TP
TN	TO	TP	TQ
TO	TP	TQ	TR
TP	TQ	TR	TS
TQ	TR	TS	TU
TR	TS	TU	TV
TS	TU	TV	TW
TU	TV	TW	TX
TV	TW	TX	TY
TW	TX	TY	TZ
TX	TY	TZ	UA
TY	TZ	UA	UB
TZ	UA	UB	UC
UA	UB	UC	UD
UB	UC	UD	UE
UC	UD	UE	UF
UD	UE	UF	UG
UE	UF	UG	UH
UF	UG	UH	UI
UG	UH	UI	UJ
UH	UI	UJ	UK
UI	UJ	UK	UL
UJ	UK	UL	UM
UK	UL	UM	UN
UL	UM	UN	UO
UM	UN	UO	UP
UN	UO	UP	UQ
UO	UP	UQ	UR
UP	UQ	UR	US
UQ	UR	US	UT
UR	US	UT	UU
US	UT	UU	UV
UT	UU	UV	UW
UV	UW	UX	UY
UW	UX	UY	UZ
UX	UY	UZ	VA
UY	UZ	VA	VB
UZ	VA	VB	VC
VA	VB	VC	VD
VB	VC	VD	VE
VC	VD	VE	VF
VD	VE	VF	VG
VE	VF	VG	VH
VF	VG	VH	VI
VG	VH	VI	VJ
VH	VI	VJ	VK
VI	VJ	VK	VL
VJ	VK	VL	VM
VK	VL	VM	VN
VL	VM	VN	VO
VM	VN	VO	VP
VN	VO	VP	VQ
VO	VP	VQ	VR
VP	VQ	VR	VS
VQ	VR	VS	VT
VR	VS	VT	VU
VS	VT	VU	VV
VT	VU	VV	UV
VU	UV	WV	UX
UV	WV	UX	UY
WV	UX	UY	UZ
UX	UY	UZ	WA
UY	UZ	WA	WB
UZ	WA	WB	WC
WA	WB	WC	WD
WB	WC	WD	WE
WC	WD	WE	WF
WD	WE	WF	WG
WE	WF	WG	WH
WF	WG	WH	WI
WG	WH	WI	WJ
WH	WI	WJ	WK
WI	WJ	WK	WL
WJ	WK	WL	WM
WK	WL	WM	WN
WL	WM	WN	WO
WM	WN	WO	WP
WN	WO	WP	WQ
WO	WP	WQ	WR
WP	WQ	WR	WS
WQ	WR	WS	WT
WR	WS	WT	WU
WS	WT	WU	WV
WT	WU	WV	WX
WU	WV	WX	WY
WV	WX	WY	WZ
WX	WY	WZ	XA
WY	WZ	XA	XB
WZ	XA	XB	XC
XA	XB	XC	XD
XB	XC	XD	XE
XC	XD	XE	XF
XD	XE	XF	YG
XE	XF	YG	YH
XF	YG	YH	YI
YG	YH	YI	YJ
YH	YI	YJ	YK
YI	YJ	YK	YL
YJ	YK	YL	YM
YK	YL	YM	YN
YL	YM	YN	YO
YM	YN	YO	YP
YN	YO	YP	YQ
YO	YP	YQ	YR
YP	YQ	YR	YS
YQ	YR	YS	YT
YR	YS	YT	YU
YS	YT	YU	YV
YT	YU	YV	YW
YU	YV	YW	YX
YV	YW	YX	YY
YW	YX	YY	YZ
YX	YY	YZ	ZA
YY	YZ	ZA	ZB
YZ	ZA	ZB	ZC
ZA	ZB	ZC	ZD
ZB	ZC	ZD	ZE
ZC	ZD	ZE	ZF
ZD	ZE	ZF	ZG
ZE	ZF	ZG	ZH
ZF	ZG	ZH	ZI
ZG	ZH	ZI	ZJ
ZH	ZI	ZJ	ZK
ZI	ZJ	ZK	ZL
ZJ	ZK	ZL	ZM
ZK	ZL	ZM	ZN
ZL	ZN	ZO	NP
ZN	ZO	NP	NQ
ZO	NP	NQ	NR
NP	NQ	NR	NS
NQ	NR	NS	NT
NR	NS	NT	NU
NS	NT	NU	NV
NT	NU	NV	NW
NU	NV	NW	NX
NV	NW	NX	NY
NW	NX	NY	NZ
NX	NY	NZ	OA
NY	NZ	OA	OB
NZ	OA	OB	OC
OA	OB	OC	OD
OB	OC	OD	OE
OC	OD	OE	OF
OD	OE	OF	OG
OE	OF	OG	OH
OF	OG	OH	OI
OG	OH	OI	OJ
OH	OI	OJ	OK
OI	OJ	OK	OL
OJ	OK	OL	OM
OK	OL	OM	ON
OL	OM	ON	OO
OM	ON	OO	OP
ON	OO	OP	OQ
OO	OP	OQ	OR
OP	OQ	OR	OS
OQ	OR	OS	OT
OR	OS	OT	OU
OS	OT	OU	OV
OT	OU	OV	OW
OU	OV	OW	OX
OV	OW	OX	OY
OW	OX	OY	OZ
OX	OY	OZ	PA
OY	OZ	PA	PB
OZ	PA	PB	PC
PA	PB	PC	PD
PB	PC	PD	PE
PC	PD	PE	PF
PD	PE	PF	PG
PE	PF	PG	PH
PF	PG	PH	PI
PG	PH	PI	PJ
PH	PI	PJ	PK
PI	PJ	PK	PL
PJ	PK	PL	PM
PK	PL	PM	PN
PL	PM	PN	PO
PM	PN	PO	PP
PN	PO	PP	PQ
PO	PP	PQ	PR
PP	PQ	PR	PS
PQ	PR	PS	PT
PR	PS	PT	PU
PS	PT	PU	PV
PT	PU	PV	PW
PU	PV	PW	PX
PV	PW	PX	PY
PW	PX	PY	PZ
PX	PY	PZ	QA
PY	PZ	QA	QB
PZ	QA	QB	QC
QA	QB	QC	QD
QB	QC	QD	QE
QC	QD	QE	QF
QD	QE	QF	QG
QE	QF	QG	QH
QF	QG	QH	QI
QG	QH	QI	QJ
QH	QI	QJ	QK
QI	QJ	QK	QL
QJ	QK	QL	QM
QK	QL	QM	QN
QL	QM	QN	QO
QM	QN	QO	QP
QN	QO	QP	QQ
QO	QP	QQ	QR
QP	QQ	QR	QS
QQ	QR	QS	QT
QR	QS	QT	QU
QS	QT	QU	QV
QT	QU	QV	QW
QU	QV	QW	QX
QV	QW	QX	QY
QW	QX	QY	QZ
QX	QY	QZ	RA
QY	QZ	RA	RB
QZ	RA	RB	RC
RA	RB	RC	RD
RB	RC	RD	RE
RC	RD	RE	RF
RD	RE	RF	RG
RE	RF	RG	RH
RF	RG	RH	RI
RG	RH	RI	RJ
RH	RI	RJ	RK
RI	RJ	RK	RL
RJ	RK	RL	RM
RK	RL	RM	RN
RL	RM	RN	RO
RM	RN	RO	RP
RN	RO	RP	RQ
RO	RP	RQ	RS
RP	RQ	RS	RT
RQ	RS	RT	RU
RS	RT	RU	RV
RT	RU	RV	RW
RU	RV	RW	RX
RV	RW	RX	RY
RW	RX	RY	RZ
RX	RY	RZ	SA
RY	RZ	SA	SB
RZ			